

**Procès verbal du conseil
de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois
le Samedi 27 Février 2010**

L'an deux mille dix, le vingt-sept Février, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 16 Février 2010.

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 30

BAYAC

Annick CAROT
Frédéric SAINSON

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE
Michel MARCHAL
Bernard BESLIN
Gérard ROUSSELY
Gabriel VIDAUD

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE
Françoise TARJAC

MOLIERES

Isabelle LAAN
Jean-Luc HAVARD

MONSAC

Claude CHASTENET
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL
Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE
Thierry PIMOUGUET
Jacques CHASTANET

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du Compte Administratif 2009 du budget principal et des deux budgets annexes de la communauté de communes et Vote
2. Approbation du compte de gestion
3. Présentation et Vote du Budget Primitif 2010,
 - Affectation des résultats
 - Vote des taux d'imposition des taxes (TH, TFNB, TFB)
 - Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2010du budget de l'assainissement collectif
du budget de l'assainissement non collectif
4. Renouvellement de contrats et de conventions en cours
5. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 en procédant à l'appel des membres présents, puis soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 23 Janvier 2010. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président présente les excuses de Christine CADRET, Trésorier, de ne pouvoir assister à la réunion. Elle explique ensuite que cette année, le budget de la communauté de communes est présenté fin Février (alors qu'officiellement, la date limite est le 15 Avril) afin que les communes aient le temps de préparer leur budget suite à la modification des statuts et des incidences que cela a eu sur les budgets communaux.

Elle mentionne que la prochaine réunion de la communauté prévue le 27 Mars est annulée en raison de la tenue à BEAUMONT DU PGD du congrès départemental des anciens combattants ainsi que celle du 24 Avril. Ces réunions sont remplacées par une seule réunion du conseil le samedi 10 Avril à 9H00.

Elle rappelle aux délégués que cette présentation va être faite par les deux agents de la communauté de communes : Nathalie CARNEJAC, chargée des ressources financières et Monique PELLETANT, secrétaire général. Ce budget résulte d'une série de réunions de préparation avec les maires des communes. Elle souligne que le compte administratif est un document public qui peut être consulté à la Maison de Pays et que Monique PELLETANT peut fournir des explications à ceux qui en souhaitent.

Maryse BALSE précise que cette année le budget comprend en plus des prestations de services des fonds de concours des communes (en 2009, c'étaient des participations des communes), mais que le montant total 712 000 € reste sur les mêmes bases que l'année passée (705 000 €) et que cela a fait l'objet de plusieurs simulations validées en réunions de maires.

Elle annonce que le budget principal de la communauté est important (de l'ordre de 8 650 000 €). Il permet des travaux de voirie conséquents et de lourds investissements d'aménagement de bourg. Il est présenté sans emprunt et sans augmentation d'impôts. A ce sujet, elle indique que le vote des taux d'imposition de la communauté se fera lors de la réunion du 10 Avril car à ce jour les services fiscaux n'ont pas officiellement transmis les bases de la fiscalité locale et les inscriptions budgétaires des impôts ont été établies à partir de celles de l'année passée. Pour l'année 2010, la Taxe Professionnelle TP va être remplacée par la C.E.T. (Contribution Economique Territoriale). Pendant l'année 2009, certains élus avaient exprimé le souhait de travailler sur une harmonie des bases de taxes foncières et d'habitation entre les communes, le président indique que cette réflexion va maintenant pouvoir être engagée.

Elle termine en indiquant qu'ont été remis, à chaque maire pour chacune des communes, un exemplaire du compte administratif 2009, le budget principal de la communauté 2010 et ceux des services annexes d'assainissement non collectif et collectif.

Service assainissement non collectif

Nathalie CARNEJAC explique que ce service est excédentaire depuis qu'il a été créé (résultat de 52 474.85 €). En plus de la redevance qui est la principale source de financement et qui est calculée à partir du coût de la prestation payée au SIAEP (prestataire de services pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif auprès des particuliers), la communauté perçoit une subvention de l'Agence Adour Garonne qui a été reconduite cette année pour la dernière fois. L'excédent permettra de retarder et de limiter la hausse de la redevance quand la subvention de l'Agence Adour Garonne s'arrêtera.

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement qui s'élève à 77 474.85 €.

Service assainissement collectif

L'assainissement collectif existe dans les bourgs de 5 communes : MOLIERES, MONTFERRAND DU PGD, SAINT AVIT SENIEUR, BAYAC et BEAUMONT. Toutes les dépenses et recettes de ces réseaux sont agrégées dans le budget annexe de la communauté de communes. Cette mutualisation permet que la redevance payée par les administrés qui bénéficient du service soit la même sur tout le territoire alors que certains réseaux sont très onéreux compte tenu de la nature des sols ou de la typologie du relief.

Nathalie CARNEJAC présente les résultats 2009 de ce service qui sont déficitaires. De lourdes opérations d'investissement réalisées les années précédentes ont déséquilibré les comptes de ce budget malgré l'augmentation progressive et constante des tarifs de la redevance d'assainissement.

Une subvention d'équilibre (25 256.65 €) du budget principal de la communauté a même été votée en 2009.

Reprise des résultats de l'exercice 2009	
Résultat d'exploitation 2010	-16 147.46
Résultat de l'exercice 2010	8 777.94
Déficit d'exploitation reporté	-24 825.40
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 90 325.24
Solde d'exécution de l'exercice	134 730.78
Résultat antérieur reporté déficitaire	-225 056.02
Solde des restes à réaliser	- 34 047.00
Affectation des résultats 2009	
Besoin de financement en investissement	- 124 372.24
Report déficitaire en exploitation R002	- 16 147.46

Pour le fonctionnement 2010 :

- eau et assainissement – Il existe une convention avec la SOGEDO pour la facturation de la redevance assainissement pour les réseaux de BEAUMONT et de MONTFERRAND DU PGD et qui va maintenant comprendre le réseau de MOLIERES.

Les travaux de réseaux au bourg de BAYAC vont commencer et sont inscrits en restes à réaliser car les marchés de travaux sont signés. Les projets d'investissement concernent une nouvelle tranche sur Beaumont qui avait été prévue en 2009 mais qui n'a pas débuté. Ces deux opérations devraient permettre d'augmenter de façon significative le nombre d'abonnés desservis donc des redevances à percevoir. Nathalie CARNEJAC mentionne que le budget d'assainissement collectif nécessite une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 157 784.70 €.

Le budget s'élève à 1 324 399.94 et est équilibré.

Budget principal

Monique PELLETANT commente article par article le compte administratif et le budget de fonctionnement avec comme support la préparation budgétaire.

Pour le fonctionnement :

Elle explique que la section de fonctionnement regroupe les opérations nécessaires au fonctionnement des services qui reviennent régulièrement chaque année comme les fournitures de consommation courante, le petit matériel, la rémunération du personnel, le paiement des charges à des organismes extérieurs, les intérêts des emprunts

Il est précisé

- les fournitures de voirie et les dépenses de bâtiments augmentent beaucoup en prévision d'un gros programme d'entretien des ponts (réparti sur deux ans) et de nombreux travaux de peintures des écoles et mairies

- honoraires : cela concerne les honoraires versés au PACT ARIM et pour l'ATESAT,...

- les charges de personnel, avec leur répartition par secteur

La charge du personnel est de 1 328 758.34 en 2009. Au sein du personnel, il y a différentes catégories avec des droits différents, des charges différentes. Concernant les contrats de personnel, le président propose

- le renouvellement du contrat en CAE de Mme KOHUT Annie pour un an
- le renouvellement du contrat d'agent d'entretien à 17.5 heures par semaine à l'école de BAYAC de Mme GRIMALDOS jusqu'au 15 Juillet

- le contingent incendie, Il s'agit d'une dépense obligatoire pour les communes qui est pris intégralement en charge par la communauté,

- la participation au SMICTOM augmente malgré un maintien à l'identique des taux d'imposition, elle est compensée par la perception de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères TEOM comme le précise Mr SELOSSE Vice Président du SMICTOM.

- Concernant les attributions de subventions aux associations, beaucoup d'associations n'ayant pas répondu à l'appel de la communauté de communes, il est inscrit au budget une somme forfaitaire 100 000 €. Les subventions par association seront décidées lors d'une prochaine réunion.

- les services à caractère industriel et commercial : Il s'agit d'une subvention d'équilibre au budget assainissement collectif.

- les intérêts des emprunts et les ICNE : intérêts courus et non échus,

- les amortissements : Ils permettent de constater la dépréciation des biens renouvelables (donc pas pour les bâtiments et la voirie) et de dégager les ressources nécessaires au renouvellement. Ils sont obligatoires et s'inscrivent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement

En recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent les recettes fiscales et les dotations de l'ETAT. On retrouve les recettes du fonctionnement normal, les recettes de gestion financière ou les recettes exceptionnelles

- la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) n'a pas encore été notifiée aussi il est inscrit les mêmes sommes que l'année précédente 621 306 € au titre de la dotation de l'intercommunalité et de 55 115 € pour la dotation de compensation soit au total 676 421 €

- les impôts locaux. Le Président ayant proposé de différer au 10 Avril le vote des taux d'imposition, il est reporté les sommes de l'année précédente.

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit du produit perçu par la Communauté. Il existe différents taux de taxes en fonction d'un zonage qui est délimité selon le service qui est offert. Pour 2010, le SMICTOM prévoit 352 253 € de produit de la TEOM sur le territoire de la communauté de communes

TAUX	BASES 2010	TAUX 2010	PRODUIT 2010
Taux 1 : Ramassage en porte à porte 2 fois par semaine	567 509	13.24 %	75 138
Taux 2 : Ramassage en porte à porte 1 fois par semaine	164 878	10,99 %	18 120
Taux 3 : Apport volontaire vers des containers dispersés	2 191 876	10.20 %	223 571
Taux 4 : Apport volontaire vers des containers regroupés	382 133	9.27 %	35 424

- l'inscription de la DDR (Dotation de Développement Rural : 436 000 €) qui s'inscrit en recette de fonctionnement alors qu'il s'agit d'une subvention pour la réalisation d'un investissement : la Maison des service publics.

En conclusion, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 543 609.89 €, les recettes à 4 782 784.16 € y compris l'excédent de fonctionnement de 1 123 474.16 €.

La capacité pour financer l'investissement est de 1 239 174.27 €.

Pour l'investissement

L'investissement regroupe toutes les actions qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité. Les dépenses d'investissement sont :

- remboursement en capital de la dette
- dépenses directes d'investissement (acquisition, travaux,...)

Il est détaillé ensuite tous les investissements retenus pour l'année 2010. Un document est remis à chaque délégué retraçant toutes les opérations menées tant au niveau des biens appartenant aux communes qu'à la communauté de Communes.

Les sections du budget sont équilibrées

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Votées	4 782 784.16	3 659 310.00
Reportées		1 123 474.16
Total section fonctionnement	4 782 784.16	4 782 784.16

Investissement

	Dépenses	Recettes
Votées	3 611 760.00	3 512 903.27
Restes à réaliser	270 265.00	214 150.00
excédent investissement		154 971.73
Total section Investissement	3 882 025.00	3 882 025.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET 2010	8 664 809.16	8 664 809.16
-----------------------------	---------------------	---------------------

Afin de procéder au vote du compte administratif, le Président quitte momentanément la séance, Michelle CABANE, Maire de LABOUQUERIE est désignée pour présider en son absence.

Le Conseil de la Communauté approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 du budget principal, du budget assainissement collectif, du budget assainissement non collectif.

Le compte de gestion est aussi approuvé par tous les membres présents.

Maryse BALSE revenue, il est proposé de procéder au **vote du budget primitif** de la communauté et des deux budgets annexes.

Mr SELOSSE, Maire de BOURNIQUEL, demande la parole et fait part de son intention de voter contre le budget de la communauté de communes. Il réclame le vote à bulletins secrets du budget. Puis, il exprime son mécontentement et celui de son conseil municipal par rapport à l'augmentation des participations 2010 de BOURNIQUEL, participations financières qui représentent dorénavant l'équivalent du montant alloué de DGF. Il affirme que ces dernières ont été calculées sans tenir compte des budgets des communes. Il explique avoir passé à plusieurs reprises son tour des contrats d'objectifs, avoir aidé seul au financement de la participation scolaire (d'un enfant) il y a plusieurs années de la commune de MONSAC.

Mr GRIMAL, Maire de RAMPIEUX, intervient pour dire que suite aux réunions de modification des statuts, il votera pour le budget. Cependant, il précise que compte tenu des incertitudes que font peser les réformes sur les budgets des communes, il souhaite pour l'avenir avoir des concours financiers à verser à la communauté moins importants.

Le président Maryse BALSE explique que la modification des statuts, réalisée fin 2009, était demandée par les services de la Trésorerie Générale depuis 2006. Elle répète qu'il y a eu plusieurs réunions de maires à ce sujet et que de nombreuses simulations des prestations - fonds de concours ont été faites. Elle précise que la préparation du budget a été faite de façon identique et que tous l'avaient validé alors elle ne comprend pas pourquoi la question est posée le jour du vote du budget et n'a pas été abordée avant.

Mr MORTEMOSQUE, Maire de BEAUMONT DU PERIGORD et conseiller général, affirme qu'il a alloué des contrats d'objectifs depuis qu'il a été élu conseiller général à toutes les communes qui l'ont sollicité sans exception. Il rappelle cependant que les contrats d'objectifs ne peuvent être affectés que pour des dépenses d'investissements et que très souvent ils concernent des travaux de voirie de la communauté de communes réalisés sur toutes les communes. Il précise que chaque fois qu'une commune a eu des difficultés pour payer le contingent à la communauté de communes, la solidarité des communes a joué et la communauté de communes a réduit la participation appelée.

Le secrétaire général explique que cette situation s'est effectivement produite à plusieurs reprises lorsque le nombre d'enfants scolarisés s'élevait rapidement. Ce fut le cas pour MONSAC, pour NOJALS ET CLOTTES et récemment pour BAYAC. A chaque demande de réduction, les communes ont transmis leurs comptes pour expliquer leurs difficultés. Mr SELOSSE ayant expliqué que les calculs étaient faits sans examen des répercussions sur le budget des communes, elle lui demande s'il accepte qu'elle parle des comptes de sa commune, ce qu'il refuse.

Il est procédé au vote pour l'adoption du budget de la communauté de communes à bulletins secrets.

Mr VIDAUD, délégué de BEAUMONT DU PERIGORD, distribue un bulletin à chaque délégué et Mr MERCHADOU, Maire de NOJALS ET CLOTTES les recueille.

Mr MARCHAL, délégué de BEAUMONT DU PGD, compte 30 Bulletins puis les ouvre et les annonce.

Il est compté 27 POUR, 2 CONTRE, 1 BLANC.

Le président déclare le budget 2010 de la Communauté de Communes adopté et remercie les délégués pour leur attention. Mr SELOSSE affirme que dorénavant il n'y a plus de solidarité.

Mr SELOSSE souhaite que ses propos soient retranscrits intégralement dans le compte rendu. Le secrétaire général lui propose de donner un écrit de son intervention qui sera inséré dans le compte rendu. Mr SELOSSE refuse et précise que la légalité exige la nomination d'un secrétaire de séance en début de réunion ce qui n'a pas été effectué.

Le secrétaire Général demande à Mr SELOSSE si le conseil municipal de BOURNIQUEL acceptera de délibérer conjointement avec la communauté de communes pour les fonds de concours. Mr SELOSSE ne répond pas. Il est proposé aux élus de BOURNIQUEL d'aller faire part à leur conseil municipal des explications concernant les calculs des prestations de service et des fonds de concours. Mr SELOSSE demandera d'abord l'accord des conseillers municipaux.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 10 Avril 2010 à 9 H 00 dans la salle du Conseil de la Mairie de Beaumont du Périgord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 12 h 30.